



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL
6, IMPASSE DES ÉTOILES CANTLEY (QC) - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 29 JANVIER 2026 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2026 - Budget 2026
2. Adoption de l'ordre du jour du 29 janvier 2026
3. Présentation du budget 2026
4. Adoption du budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations
5. Période de questions - Budget
6. Publication - Budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations
7. Clôture de la séance

Projet de résolution

Point 1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026
- BUDGET 2026

La séance débute à 19 h.

Projet de résolution

Point 2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 29 JANVIER 2026

IL EST

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

Projet de résolution

Point 3.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Projet de résolution

Point 4.1

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 953.1 et 954 du Code municipal du Québec, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les périodes prévues sont prolongées jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2026 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

REVENUS ET CHARGES

<u>REVENUS</u>	
Taxes	20 229 895 \$
Paiements tenant lieu de taxes	174 500 \$
Autres revenus de sources locales	4 700 569 \$
Total des revenus	25 104 964 \$
<u>CHARGES</u>	
Administration générale	3 803 582 \$
Sécurité publique	5 571 926 \$
Transport	9 762 012 \$
Hygiène du milieu	900 675 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 770 421 \$
Loisirs et culture	2 127 125 \$
Frais de financement	1 778 873 \$
Conciliation à des fins budgétaires :	
Remboursement de la dette à long terme	3 411 350 \$
Activités d'investissements	0 \$
Affectation de fonds réservés	140 000 \$
Amortissement des immobilisations	(4 161 000 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2026 à des fins budgétaires	0 \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2026	2027	2028
Acquisitions prévues	4 646 500 \$	14 050 000 \$	21 435 000 \$

Point 5.1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Projet de résolution

Point 6.1

PUBLICATION - BUDGET 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal du Québec et suite à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, le conseil peut décréter que le budget et le programme triennal, ou le document explicatif, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca.

Projet de résolution

Point 7.1

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2026 soit et est levée à _____.

Projet de résolution